

Le Nord-du-Québec : Une région d'exception !

Michel Létourneau,

Doctorant en géopolitique, Université de La Sorbonne (Paris IV)

Député d'Ungava (1994-2007)

Ministre délégué aux Affaires autochtones(2002-2003)

Ministre délégué au Développement du Nord québécois(2002-2003)

J'ai eu le privilège de représenter la population de la région Nord-du-Québec(circonscription électorale d'Ungava) à titre de député et de ministre à l'Assemblée nationale du Québec, du 12 septembre 1994 au 25 mars 2007. Après trois mandats consécutifs et avec le sentiment du devoir accompli, j'ai décidé de ne pas briguer les suffrages lors des élections générales du Québec du 26 mars 2007.

C'est à la fois emballant et très exigeant de représenter une région de cette ampleur qui compte trois nations habitant un territoire équivalent à 55 % de l'ensemble du Québec. D'une superficie égale à une fois et demie celle de la France, habitée par 40 000 personnes et de plus en plus reconnue pour son immense potentiel relié aux ressources naturelles, elle s'étend du 49^o parallèle jusqu'à la limite septentrionale du Québec et est découpée en deux sous-régions : le Nunavik et la Baie James. Pourtant, malgré son importance, la région Nord-du-Québec demeure encore la plus méconnue des régions du Québec. Sensibilisé aux enjeux et aux particularités nordiques à la Municipalité de la Baie James (1979 – 1985) et à la Société de développement de la Baie James (1990 – 1994), mon passage en politique active s'est effectué tout naturellement. Je pense avoir contribué à l'avancement et à la reconnaissance de la spécificité du Nord-du-Québec, tout en initiant des avancées significatives en regard de l'harmonisation de nos relations avec nos voisins Cris et Inuits. Selon moi, l'avenir du développement nordique du Québec ne peut que s'inscrire à l'enseigne du dialogue, de la compréhension mutuelle et du respect entre les occupants de cet immense territoire.

C'est dans cet esprit et dans la foulée de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975), que nous avons entrepris la construction de notre région. D'abord en 1981, la création de la circonscription électorale d'Ungava devenait réalité. Jusque-là tout cet

espace nordique était défini en terme de T.N.O., ce qui signifiait « *Territoire non organisé* ». En 1987, le Québec révisé son découpage régional et la 17^e région administrative naît sous le nom de « Nord-du-Québec ». Trois groupes de citoyens habitent la région Nord-du-Québec : les Cris, les Inuits et les Jamésiens. Chacun de ces groupes revendique une identité construite sur son histoire et sa culture propre, ainsi que sur son appartenance au territoire.

Cette coexistence entre 3 nations confère une spécificité géopolitique incontestable à la région Nord-du-Québec. Il devient évident que toute politique gouvernementale s'adressant à cette région doit s'articuler en fonction de cette réalité.

En 1998, la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec, chargée de mener des consultations particulières sur l'étude globale du développement du Nord-du-Québec, formule des propositions aptes à fournir des outils appropriés à la gouverne québécoise pour ses interventions sur le territoire.

En 2001, l'adoption de la « *Politique de développement du Nord-du-Québec* », nous confère un statut particulier dans les priorités d'action du gouvernement. Pour réussir cette opération, il était indispensable d'instaurer un climat de confiance entre les Cris, les Inuits, les Jamésiens et le gouvernement du Québec.

Au fur et à mesure de leur mise en œuvre, les conventions nordiques ont amené l'implantation d'institutions, de programmes et de lieux permanents d'échanges qui ont complètement transformé tous les aspects de la vie publique des territoires de la Baie James et du Nunavik. Cependant, de nombreuses contestations judiciaires portant sur l'interprétation et la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois paralysaient tout le développement minier, forestier et hydroélectrique du territoire.

Le 7 février 2002, le gouvernement du Québec et les Cris concluaient une entente politique et économique globale d'une durée de cinquante ans. Cette entente, surnommée *La Paix des Braves*, a marqué une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris. Les principes de l'entente reposent sur une relation de nation à nation et sur un nouveau partenariat basé sur la coopération, la confiance et le respect mutuel visant à assurer le plein développement du territoire.

Aussi, une autonomie et une prise en charge accrues par les Cris, de leur développement économique et communautaire et le respect des principes du développement durable et du mode de vie traditionnel des Cris sont au cœur de cette entente historique.

Le 9 avril 2002, le Québec et les Inuits ont également conclu une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire du Nunavik. D'une durée de 25 ans, cette entente est venue consolider la relation harmonieuse qui unit le Québec et les Inuits du Nunavik. Elle porte le nom de *Sanarrutik*, ce qui signifie « outil de développement » en inuktitut. Les fondements de ce partenariat reposent sur une volonté commune de mettre en valeur le potentiel du Nunavik dans le respect de l'environnement et une responsabilité accrue des Inuits envers leur développement économique et communautaire. L'amélioration des services et des infrastructures publics au Nunavik et l'augmentation de retombées économiques pour les Inuits et le Québec en général sont également au cœur de cette entente.

La reconnaissance de notre spécificité régionale a constitué la toile de fond qui s'est tissée tout au long de mon parcours de gestionnaire et de parlementaire nordique. Je veux aussi souligner la construction devant l'Assemblée nationale d'un inuksuk, symbole de l'amitié qui lie le Québec et la nation Inuite. Initiateur de ce projet constitué de pierres provenant de toutes les communautés du Nunavik, je souhaite que ce repère trace la voie pour qu'un jour, un inuk siège à l'Assemblée nationale à titre de député du Nunavik.

Au fil de toutes ces années, j'ai été à même d'apprécier les nombreux échanges entre parlementaires québécois et européens dans le cadre des relations internationales de l'Assemblée nationale du Québec. J'ai vite constaté la richesse des expériences et des nombreux enseignements que nous pouvons notamment tirer des pays nordiques et des institutions européennes comme le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

L'aménagement de notre immense et riche territoire nordique, les perspectives de développement durable, la dynamique autochtone/non-autochtone, la desserte gouvernementale en région éloignée, les nouvelles technologies telles la télémédecine et le télé-enseignement comme moyens de contrer les distances, la préservation et la mise en valeur des cultures crie, inuite et québécoise et les enjeux démographiques des prochaines décennies représentent à mes yeux, un potentiel d'innovations, stimulant et porteur

d'échanges, de recherches et d'analyses qui permettront de poser un regard différent sur le Québec.

À cet égard et comme je l'ai souvent constaté sur le terrain et au fil de nombreuses interventions aux niveaux national et international, le nord québécois représente un formidable laboratoire de développement. Une approche dynamique, intégrée et partagée par la société civile et les milieux socio-économique, politique et universitaire qui s'y intéressent, contribuerait davantage à sa mise en valeur et serait assurément porteuse d'avenir.